



## Thème 3 : Urbanisme

### Aménagement de la Cocoteraie

#### Constat

Un projet d'aménagement de la Cocoteraie a été initié en 2022 sous la Maîtrise d'Ouvrage de la CARL.

Ce projet, qui a vu de nombreuses équipes échouer, peut et doit être mis en œuvre dans le cadre d'autres problématiques, en particulier celui de la sécurisation indispensable des accès au Palais des Sport (voir fiche spécifique).

Le fait que de nombreux projets aient été étudiés permet désormais d'avoir exploré à peu près tous les scénarios possibles !

Les services de l'Etat sur les aspects environnementaux ont été consultés, les données nécessaires aux études sont connues....

Il ne manque qu'une volonté politique !

#### Proposition Concrète

Après de nombreuses études et échanges, un projet d'aménagement final intégrant toutes les recommandations environnementales et techniques a été proposé en 2024.

Comme de nombreux autres projets, l'équipe de direction de la CARL ayant succédée à celle du maire élu du Gosier a ajourné le projet, sans justification précise.

Les études réalisées ont permis de restreindre le projet initial à un projet plus modeste mais très pertinent en termes d'équipements proposés et de limitation des coûts.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans d'autres problématiques d'aménagement de places de parking clairement manquantes pour les évènements ayant lieu au Palais des Sports, et surtout de sécurité d'accès aux pompiers, actuellement impossible en cas d'affluence sur ce site.

#### Coût d'investissement

Le projet proposé représente un coût estimé de 6,5 M€ HT (valeur 2025).

L'image ci-après réalisée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre pilotée par le BET ETEC donne une idée de ce que pourrait être ce projet.

#### Délai de mise en œuvre

La mission de Maîtrise d'œuvre n'ayant pas formellement été annulée, il apparaît assez facile de la relancer au point où elle en est restée.

L'ambition de la nouvelle équipe communale du Gosier devant forcément être de reprendre le leadership de la CARL, il conviendra de réinscrire ce projet dans les priorités de la Collectivité.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre est sans aucun doute disposée à se remettre au travail dans les meilleurs délais.

Compte tenu des études déjà menées, de la connaissance du terrain et des procédures envisagées, le délai nécessaire jusqu'à la consultation des entreprises peut être estimé à 12 mois. Le délai de travaux peut être estimé à un an.

En considérant, une décision de redémarrage de ce projet deux mois après la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, et de la redistribution des responsabilités à la CARL, il serait possible de réceptionner ce projet à la fin du premier semestre 2028.

Outre son intérêt fonctionnel pour la population, ce projet permettrait de donner de l'activité à plusieurs entreprises et surtout de participer à la sécurisation du Palais des Sports dans une démarche plus globale.



1 Parking de l'Aquarium réaménagé

2 Skatepark

3 Terrain multisport (non couvert)

4 Vestiaires et snack

5 Aire de jeux pour enfants

6 Terrains de Baseball 5

7 Aire de Street workout

8 Pelouse pour activités plein air

9 Espace forains / esplanade

10 Kiosques

11 Points d'observations faune et flore

12 Parkings

13 Zone humide à sanctuariser et à valoriser



Image du projet de Angélique Aubéry (architecte) – groupement ETEC